

2.1

**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION
À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
CATÉGORIE B OU B78 - FILIÈRE AAC**

Le permis B permet de conduire un véhicule qui :

- *Est affecté au transport de personnes ou de marchandises ;*
- *Dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes ;*
- *Qui comporte 9 places assises maximum (conducteur compris)*

⊗ PUBLIC VISÉ

Candidats au permis de conduire de la catégorie B ou B78.

⊗ OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B ou B78 (boite de vitesses automatique).

⊗ PRÉ-REQUIS

Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».

Être âgé de 15 ans.

Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1er janvier 1988

⊗ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.

⊗ PROFIL DES INTERVENANTS

Formateur professionnel diplômé du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

⊗ RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

OLIVIER CAVALLO

⊗ MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Ordinateur, Simulateur, DVD pour le Code, Tableau, Outils pédagogiques dématérialisés (Fiche de suivi et livret d'apprentissage), Accès code en ligne site PREPACODE, 2 véhicules auto-école dont 1 équipé d'une boite de vitesses automatique.

⊗ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :

- Des bilans de compétences, en toute autonomie durant la formation ;
- 1 examen blanc en fin de formation.

⊗ SANCTION DE LA FORMATION

Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève.

⊗ DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. **Une évaluation préalable** permettant de définir un volume de formation pratique.

Cette évaluation se déroule en situation de conduite avec un enseignant.

Elle se déroule en 2 parties :

Des questions portant sur l'expérience de la conduite, les connaissances du véhicule, les connaissances de la signalisation routière et l'attitude à l'égard de l'apprentissage.

Des exercices portant sur des compétences sur le démarrage et l'arrêt, la trajectoire et le gabarit, l'observation et l'orientation, la perception et le champ de vision, la perception des dangers et la mémoire.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation est signé, de 20 heures minimum en pratique pour la catégorie B et 13 heures minimum en pratique pour la catégorie B78 (véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique).

2. Formation théorique (Code de la Route)

Cours portant sur les grands thèmes du Code de la Route dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne et tests d'évaluation, type examen (40 questions) en ligne sur le site PREPACODE compatible sur tous smartphones et en présentiel à l'auto-école.

Concernant les cours en ligne l'auto-école peut suivre l'avancement des élèves à l'aide de messages sur la plateforme

3. Formation pratique

- 4 compétences générales sont enseignées
- A l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
- L'auto-école fournit un livret d'apprentissage dématérialisé détaillant les 4 compétences générales. Ce livret permet à l'élève de se situer dans sa formation et de s'auto-évaluer. Il est obligatoire lors des cours.

4. Conduite Accompagnée (CA)

- La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
- Durée de la CA, 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Un rendez-vous pédagogique se déroule en 2 parties :
 - * Une séance individuelle de conduite de 60 minutes
 - * Une séance collective d'animation en salle de 120 minutesPlusieurs thèmes doivent être obligatoirement traités pendant les 2 rendez-vous pédagogique : Alcool, Vitesse, Fatigue/Vigilance/Médicaments, Assurances. D'autres thèmes sont facultatifs : Intempéries, Conduite sur autoroute, nuit etc. Le choix de ces thèmes est fait en fonction des demandes ou bien de carences constatées par l'enseignant.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

- Le 1^{er} rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2^{ème} doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus ou au minimum 1 an de conduite accompagnée.
- Un 3^{ème} rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.

⊗ CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

Les cours théoriques comprennent des cours thématiques et des tests d'évaluation.

Les cours thématiques portent sur :

Les règles de circulation routière (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;	Les Premiers Secours (règles de comportement en cas d'accident) ;
Le Conducteur (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;	Prendre et Quitter le Véhicule (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de
La Route (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions	La Mécanique et les Équipements (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage
Les Autres Usagers (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général) ;	La Sécurité du Passager et du Véhicule (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule)
Les Notions Diverses (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;	L'Environnement (l'utilisation du véhicule et le respect de l'environnement).

Les tests d'évaluation sont des séries de 40 questions sous forme de QCM, conformes à l'examen du code de la route.

Entraînement à l'épreuve du code de la route : Évaluation en autonomie ; Auto-évaluation ; Examens blancs

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Comprendre pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Identifier des risques en fonction de la situation.

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

Le programme pratique est réglementaire et composé de 4 compétences générales. Ces compétences sont définies dans le livret d'apprentissage dématérialisé, remis dès l'inscription.

Les premières heures sont réalisées sur un parking ou rues très peu fréquentées avec un enseignant à vos côtés, afin d'acquérir des automatismes sur l'utilisation des pédales, levier de vitesses, volant..., puis en circulation dans un trafic faible.

Dans un second temps vous allez apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pour aborder toutes les compétences de la formation, les cours se déroulent en agglomération, hors agglomération, sur autoroute/voies rapides, par temps de pluie et la nuit en fonction des dates et des heures de Rendez-Vous.

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-file.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :
Procédures, Risques, Influences de l'entourage/ pressions sociétales



CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES à l'auto-école et à disposition en photocopie.

2.1

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE CATÉGORIE B ou B78 - **FILIÈRE TRADITIONNELLE**

Le permis B permet de conduire un véhicule qui :

- Est affecté au transport de personnes ou de marchandises ;
- Dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes ;
- Qui comporte 9 places assises maximum (conducteur compris)

⊗ PUBLIC VISÉ

Candidats au permis de conduire de la catégorie B ou B78.

⊗ OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B ou B78 (Boite de vitesses automatique).

⊗ PRÉ-REQUIS

Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».

Être âgé de 16 ans.

Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1er janvier 1988

⊗ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.

⊗ PROFIL DES INTERVENANTS

Formateur professionnel détenteur du Titre professionnel ECSR et/ou du BEPECASER et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

⊗ RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

OLIVIER CAVALLO

⊗ MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Ordinateur, Simulateur, DVD pour le Code, Tableau, Outils pédagogiques dématérialisés (Fiche de suivi et livret d'apprentissage), Accès code en ligne site PREPACODE, 2 véhicules auto-école dont 1 équipé d'une boite de vitesses automatique.

⊗ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :

- Des bilans de compétences, en toute autonomie durant la formation ;
- 1 examen blanc en fin de formation.

⊗ SANCTION DE LA FORMATION

Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.

⊗ DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. **Une évaluation préalable** permettant de définir un volume de formation pratique.

Cette évaluation se déroule sur simulateur à l'auto-école.

Elle se déroule en 2 parties :

Des questions portant sur l'expérience de la conduite, les connaissances du véhicule, les connaissances de la signalisation routière et l'attitude à l'égard de l'apprentissage.

Des exercices portant sur des compétences sur le démarrage et l'arrêt, la trajectoire et le gabarit, l'observation et l'orientation, la perception et le champ de vision, la perception des dangers et la mémoire.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation est signé, de 20 heures minimum en pratique pour la catégorie B et 13 heures minimum en pratique pour la catégorie B78 (véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique).

2. Formation théorique (Code de la Route)

- Cours portant sur les grands thèmes du Code de la Route dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne et tests d'évaluation, type examen (40 questions) en ligne sur le site PREPACODE compatible sur tous smartphones et en présentiel à l'auto-école.
Concernant les cours en ligne l'auto-école peut suivre l'avancement des élèves à l'aide de messages sur la plateforme

3. Formation pratique

- 4 compétences générales sont enseignées
- A l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
- L'auto-école fournit un livret d'apprentissage dématérialisé détaillant les 4 compétences générales. Ce livret permet à l'élève de se situer dans sa formation et de s'auto-évaluer. Il est obligatoire lors des cours.

4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

⊗ CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

Les cours théoriques comprennent des cours thématiques et des tests d'évaluation.

Les cours thématiques portent sur :

Les règles de circulation routière (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;	Les Premiers Secours (règles de comportement en cas d'accident) ;
Le Conducteur (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;	Prendre et Quitter le Véhicule (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de
La Route (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions	La Mécanique et les Équipements (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage
Les Autres Usagers (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général) ;	La Sécurité du Passager et du Véhicule (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule)
Les Notions Diverses (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;	L'Environnement (l'utilisation du véhicule et le respect de l'environnement).



Les tests d'évaluation sont des séries de 40 questions sous forme de QCM, conformément à l'examen du code de la route.

Entraînement à l'épreuve du code de la route

- Évaluation en autonomie ; Auto-évaluation ; Examens blancs

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Comprendre pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Identifier des risques en fonction de la situation.

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

Le programme pratique est réglementaire et composé de 4 compétences générales. Ces compétences sont définies dans le livret d'apprentissage remis dès l'inscription.

Les premières heures sont réalisées sur parking et sur routes peu fréquentées, avec un enseignant à vos côtés afin d'acquérir des automatismes sur l'utilisation des pédales, levier de vitesses, volant..., puis en circulation dans un trafic faible.

Dans un second temps vous allez apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pour aborder toutes les compétences de la formation, les cours se déroulent en agglomération, hors agglomération, sur autoroute/voies rapides, par temps de pluie et la nuit en fonction des dates et des heures de Rendez-Vous.

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.



2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-file.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :
Procédures, Risques, Influences de l'entourage/ pressions sociétales

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES à l'auto-école et à disposition en photocopie.

2.1

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION PASSERELLE B78 VERS B

Boîte de vitesses automatique vers boîte de vitesses manuelle

⊗ PUBLIC VISÉ

Candidat détenteur du permis B boîte automatique souhaitant conduire une voiture à boîte manuelle.

⊗ OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie en sécurité un véhicule de la catégorie B avec une boîte de vitesse manuelle.

⊗ PRÉ-REQUIS

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B78.

⊗ RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

OLIVIER CAVALLO

⊗ PROFIL DES INTERVENANTS

Formateur professionnel diplômé du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

⊗ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :
Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie.

⊗ SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de suivi.

⊗ DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation d'une durée de 7 heures comporte 2 étapes :

- 1 séquence de 2 heures dans un trafic nul ou faible.
- 1 séquence de 5 heures dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.



2.1

⊗ CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION DANS UN TRAFIC NUL OU FAIBLE – 2 HEURES

COMPÉTENCES :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Avoir la capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

FORMATION DANS DES CONDITIONS DE CIRCULATION VARIÉES, SIMPLES ET COMPLEXES – 5 HEURES

COMPÉTENCES :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite
- Avoir la capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES à l'auto-école et à disposition en photocopie.